

Covid-19 et diabète : les personnes diabétiques et leurs soignants demandent plus de clarté dans la campagne de vaccination

Alors qu'une nouvelle phase dans la campagne de vaccination contre la Covid-19 s'est ouverte le 18 janvier dernier, les personnes atteintes de diabète et leurs soignants s'inquiètent et dénoncent une stratégie vaccinale peu claire. Plusieurs questions peinent en effet à trouver des réponses concrètes et formelles : quand ces personnes vulnérables pourront-elles toutes être vaccinées ? Font-elles ou non partie de la liste des personnes particulièrement vulnérables, pouvant bénéficier de la vaccination depuis le 18 janvier sur prescription médicale sans critère d'âge ?

Un nombre de dose insuffisant, source de frustration chez les patients et leurs soignants :

Depuis le mois de mars 2020, et alors que les informations en provenance de Chine étaient extrêmement alarmantes quant à la gravité souvent vitale d'une contamination au coronavirus sur les personnes diabétiques, la communauté de patients atteints de cette affection de longue durée s'inquiète d'autant que cette sévérité a été constatée partout dans le monde y compris en France. A cette angoisse s'ajoute désormais une frustration importante, partagée par leurs soignants, face au nombre largement insuffisant de vaccins pour un bénéfice immédiat à toutes les personnes vulnérables.

Une liste des plus vulnérables parmi les vulnérables obscure :

Les autorités, sous l'égide du professeur Alain Fisher, pilote de la stratégie vaccinale française, ont établi une liste tentant d'affiner ou de compléter celle initialement édictée par la Haute Autorité de Santé. Les personnes citées sur cette liste, nécessairement très restrictive, peuvent être vaccinées depuis le 18 janvier dernier, sous réserve de disposer d'une prescription médicale, en plus des personnes âgées de plus 75 ans qui sont également prioritaires en ce début de phase deux.

Cette nouvelle liste, bienvenue compte-tenu du peu de doses de vaccins disponibles au regard du contexte sanitaire aggravé par l'arrivée sur le territoire français de nouveaux variants plus contagieux, manque cependant de clarté pour ce qui concerne les personnes atteintes de diabète qui ne sont qu'indirectement citées au titre des « polyopathologies » ou pathologies multiples.

Le diabète est pourtant un critère important de vulnérabilité face à la Covid-19. Les pouvoirs publics, y compris le Président de la République, Emmanuel Macron, n'ont eu de cesse de l'affirmer dans leurs diverses interventions depuis le mois de mars. Pour preuve : les personnes diabétiques font partie de celles qui, dès le début de la crise sanitaire, ont pu bénéficier d'un dispositif d'activité partielle pour les protéger du risque de contamination sur site.

Aujourd'hui pourtant, les personnes diabétiques atteintes de complications (polyopathologies) ne figurent qu'indirectement et non précisément sur la liste édictée par le Professeur Alain Fisher. Cela porte préjudice à leur accès rapide au vaccin : ni eux, ni leurs soignants ne savent s'ils ont réellement la possibilité d'être vaccinés dès aujourd'hui.

Plusieurs demandes formelles à l'égard du Gouvernement :

La Fédération Française des Diabétiques et la Société Francophone du Diabète enjoignent donc le Gouvernement à mieux communiquer sur sa ligne « être atteints de polyopathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes » et confirmer que les personnes diabétiques, avec une autre pathologie chronique, peuvent être vaccinées dès aujourd'hui. Elles souhaitent aussi attirer l'attention sur l'importance de la vaccination des professionnels de santé en contact répété avec les personnes diabétiques, de façon indépendante de leur âge.

Elles demandent également au Gouvernement de faire le nécessaire pour qu'il n'y ait aucune entrave logistique venant perturber le déroulement efficace de la campagne de vaccination : garantir l'accès rapide et sécurisé aux vaccins ayant fait leur preuve d'efficacité, permettre à d'autres professionnels de santé de vacciner pour augmenter les capacités de vaccination et la rendre accessibles aux personnes ne pouvant se déplacer, être transparent sur le nombre de doses disponibles et injectées, et permettre une mise à jour de la liste des publics prioritaires en fonction de l'évolution du nombre de personnes vaccinées et du nombre de doses disponibles.

La Fédération Française des Diabétiques en quelques mots

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'une centaine d'associations locales et de délégations, réparties sur l'ensemble du territoire et son siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de patients diabétiques. Fondée en 1938, reconnue d'utilité publique en 1976 et agréée depuis 2007 par le Ministère de la santé pour la représentation des usagers, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, et de toute corporation professionnelle.